

46 rue Jules Lefebvre BP 90429 80 004 Amiens Cedex 1 ☎03. 22.89.66.40 ☐ 03.22.95.16.81

@: omeurillon@somme.fff.fr

## **COMMISSION TECHNIQUE**

DETECTION DES JEUNES <u>U14</u> (JOUEURS NES EN 2004)
«Match de Préparation »
Sélection Somme U14 c/ Amiens SC U15
« ESPOIR DU FOOTBALL »

**LIEU**: AMIENS

**DATE**: Mercredi 4 Avril 2018

<u>HORAIRE</u>: RV à 15h45 au Stade de la Licorne Match à 17h00 au Stade du Chapitre (Synthétique)

## 20 (dont 2 GB) JOUEURS CONVOQUES

AMIENS SC (8)	<u>BELGAITE Vincent*(GB)</u> – DECROIX Noé*(LG/DC) – DELAFOSSE Mathis(LD/DC) – DUPAYS Henri(MA/A) – LIKIBY Roger*(DC) – MAKASSELA EWHAKOU Herdy*(A) – NONNON Valentin*(MD/MA) – ZERROUKI Zinedine*(LG/MG)		
RC AMIENS (1)	SOUMAH Ibrahima (DC/MA)		
US CAMON(11)	AITCHEME Klanis(DC) – BORNOVILLE Titouan (DC) – BRASSEUR Hugo(DC) – CHALUMEAUX Césaire(Mo/A) – COUSSART Jules(A/MD) – DE OLIVEIRA Noa(A) – FOUQUET Illyes*(MD/MG) – MEGHARBI Nassim*(MG) – RAYMOND Edgar(GB) – RAYMOND Simon(MD/MG) – RINGARD Kylian(MA)		
ENCADREMENT	MEURILLON Olivier (CTD)(06 80 44 31 11) – BOISSIER Emmanuel – BUENGO Titi		
ABSENTS EXCUSES (Blessé)			

<u>Destinataires</u>: Clubs, Sections Sportives, Encadrements, M. Glavieux (Président du District), Pt Commission Technique, P. Foure (Pt Commission des Jeunes)

## ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

- 2 Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.
- a) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée. S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) <u>Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation</u> et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

CHAQUE JOUEUR DEVRA SE MUNIR :				
•	de chaussures adaptées en fonction des terrains	•	d'une gourde	
•	d'une paire de basket	•	de son nécessaire de toilette	
•	d'un vêtement de pluie		FICHE DE RENSEIGNEMENTS	